

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2 - 174

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AM 653  
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par SELARL VALLIS CLAUSA NOTAIRES GAUTIER- COMTE – DOUX – AUBERT – GAUTIER NOTAIRES ASSOCIÉS, Notaire à Sorgues (84) – 71 Allée des moulins, réceptionnée en mairie le 17 octobre 2023, concernant le bien cadastré AM 653 situé 22 Chemin de Ratavon 84340 Malaucène.

DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 16/11/2023

Publiée le 24 novembre 2023

Monsieur le Maire

F. TENON



| Publication | Transmission | Notification |
|-------------|--------------|--------------|
|             |              |              |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|